

## ANNEXE II

### EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article 12 de l'arrêté n° 1709 CM du 28 septembre 2017 modifié susvisé, consistent en la réussite d'un test technique de vérification du niveau de pratique à cheval.

#### **Test technique de vérification du niveau de pratique à cheval**

Ce test technique a pour objectif de vérifier que le candidat a un niveau de monte suffisant pour accéder à la formation.

**Déroulement** : Le candidat se présente en tenue adaptée (bombe, pantalon long et chaussures fermées). Un cheval, préalablement harnaché et détendu, lui est attribué par l'organisateur du test. Le candidat réalise un parcours de maîtrise d'allure progressive. Dans chaque allure, l'ordre des exercices est déterminé par les évaluateurs du test.

#### **Parcours avec cheval en main**

- Entrée au pas
- Arrêt avec immobilité
- Passage au pas dans un couloir
- Passage sous branches basses
- Plan ascendant / descendant de 30° environ
- Recul de quelques pas
- Trot sur quelques foulées

#### **Parcours à cheval**

A l'arrêt : montoir à gauche

Au pas :

- Plan ascendant / descendant de 30° environ
- Circulation dans un labyrinthe
- Passage sous branches basses

Au trot :

- Trot enlevé
- Slalom autour de 5 piquets disposés à 8 mètres d'intervalle
- Passage sous branches basses
- Passage d'un obstacle naturel encadré de 40 centimètres de hauteur
- Bordure maraîchère sur 1 mètre de large

Au galop

- Départ au galop dans une zone limitée
- Enchaînement, en maintenant l'allure, d'un obstacle naturel encadré de 40 centimètres de hauteur

A l'arrêt

- Recul de quelques pas
- Descente du cheval et sortie en main

**Critères d'évaluation :**

- Qualité de réalisation du parcours et des exercices.
- Maîtrise des allures (pas, trot, galop).
- Précision des gestes.
- Maîtrise du comportement du cheval.
- Comportement bienveillant du cavalier envers son cheval.
- Respect de la sécurité.